

# SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VILLE DE FECAMP

Rapport relatif au Prix et à la Qualité du Service Public de l'eau

Exercice 2015

Présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

## **SOMMAIRE**

1) Caractéristiques techniques du service	5
1.1) Organisation administrative du service	5
1.2) Conditions d'exploitation du service	5
1.3) Prestations assurées dans le cadre du service	6
1.4) Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)	6
1.5) Nature des ressources utilisées et volumes prélevés	7
Points de prélèvement	7
1.6) Volumes produits	7
1.6.1) Points de production	7
1.6.2) Importations	7
1.7) Bilan des ressources	7
1.8) Conventions de vente et d'achat d'eau	7
1.9) Nombre d'abonnements	8
1.9.1) Répartition des abonnés par commune	8
1.10) Volumes vendus	8
1.10.1) Linéaire du réseau de desserte	8
2) Tarification et recettes du service public d'eau potable	9
2.1) Fixation des tarifs en vigueur	9
2.2) Prix du service d'eau potable (paragraphe à adapter selon le cas)	9
2.2.1) Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique	9
2.2.2) Evolution du tarif de l'eau potable	
(*) Non significatif du fait de la reprise en régie du service	10
2.2.3) Prix €TTC du service au m3 pour 120m3 (D1020)	10
2.3) Recettes d'exploitation	
2.3.1) Recettes de la collectivité	11
2.3.2) Recettes de l'exploitant	
3) Indicateurs de performance d'eau potable	
3.1) Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et F	
(indicateurs fournis par l'ARS)	
3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux d'eau p	
(P202.2)	
3.3) Rendement du réseau de distribution (P104.3)	
3.4) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	
3.5) Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)	
3.6) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	
3.7) Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) (indicateur fourni	-
DDASS)	
3.8) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)	
3.9) Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défi	
le service et taux de respect de ce délai (P152.1)	
3.10) Durée d'extinction de la dette (CCSPL P153.2)	
3.11) Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (CCSPL P154.0)	
3.12) Taux de réclamations (CCSPL P155.1)	
4) Financement des investissements	15

4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire,
montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget
général pour le financement de ces travaux
4.2) Etat de la dette (au 31 décembre)
4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service 15
4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et
les performances environnementales du service
4.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée
délibérante au cours du dernier exercice
5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau16
5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en
application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles
5.2) Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée
conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT
6) Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement

## Indicateurs applicables en eau potable à fournir dans le cadre de l'observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement

www.services.eaufrance.fr

#### Indicateurs descriptifs des services

 $\boldsymbol{D101.0}:$  estimation du nombre d'habitants desservis

**D102.0**: prix TTC du service au m3 pour 120 m3

**D151.0** : délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service

#### Indicateurs de performance

**P101.1** : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie

**P102.1**: taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques

P103.2 : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

P104.3: rendement du réseau de distribution

P105.3 : indice linéaire des volumes non comptés

P106.3: indice linéaire de pertes en réseau

P107.2 : taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

P108.3 : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

P109.0 : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité

**P151.1**: taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

P152.1: taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

P153.2 : durée d'extinction de la dette de la collectivité

P154.0 : taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

P155.1: taux de réclamations

### 1) Caractéristiques techniques du service

#### 1.1) Organisation administrative du service

Le service d'eau potable concerne la Ville de Fécamp ainsi qu'une partie du bourg de Saint Léonard. Une vente d'eau en gros est en place pour le compte du SIAEPA de Fécamp-Sud-Ouest, pour desservir le Parc d'Activité des Hautes Falaises (Saint Léonard et Epreville).

Il regroupe donc 3 communes.

-		•			
Les	missions	du	service	sont	•

**☑**Production

☑Protection du point de prélèvement

**☑**Traitement

**☑**Transport

**✓**Stockage

**☑** Distribution

#### 1.2) Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en prestation de service. Le prestataire est la société Eaux de Normandie en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015. La date d'échéance du contrat est le 31 mars 2017.

Les avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1		Définition des modalités de la facturation, de la perception de
1	11 août 2015	redevance en assainissement collectif et intégration de nouveaux
		prix pour la réalisation de travaux de raccordement.

#### 1.3) Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des tâches est la suivante :		Société Eaux de Normandie	Ville de Fécamp
	application du règlement du service	X	recump
Gestion du service fonctionnement, surveillance et entretien des		X	
destion du service	installations		
	relève des compteurs	X	
	accueil des usagers	X	
Gestion des abonnés	facturation	X	
	traitement des doléances client	X	
Mise en service	des branchements	X	
	de l'ensemble des ouvrages	X	
	de la voirie liée aux ouvrages	X	
	des branchements	X	
	des canalisations	X	
	des clôtures	X	
Entretien	des compteurs	X X	
	des équipements électromécaniques des forages	X	
	des ouvrages de traitement	X	
	du génie civil	X	
	des plantations	X	
	de la voirie liée aux ouvrages	Λ	X
	de l'ensemble des ouvrages	***	X
	des branchements	X	
	des canalisations		X
	des captages		X
	des clôtures		X
	des compteurs	X	
	des équipements électromécaniques	X	
Renouvellement	des forages		X
	des ouvrages de traitement		X
	du génie civil		X
	des branchements plomb		X
	des portails		X
	des équipements hydrauliques de traitement et pompage	X	
	des installations électriques et informatiques	X	
	de la téléalarme, télésurveillance, et télégestion	X	
	des vannes et accessoires hydrauliques	X	
Prestations	entretien des points de distribution publics	X	
particulières	traitement des boues	X	

#### 1.4) Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)

Le service public d'eau potable dessert 21 535 habitants (estimation 2014).

#### 1.5) Nature des ressources utilisées et volumes prélevés

#### Points de prélèvement

Ouvrage	Débit	Prélèvement	Prélèvement	Variation
	nominal	$2014  [\text{m}^3]$	$2015 [\mathrm{m}^3]$	
	$[m^3/h]$			
Champ captant de Gohier	505	1 204 682	1 200 323	-0,36%

#### 1.6) Volumes produits

#### 1.6.1) Points de production

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2014 [m <sup>3</sup> ]	Prélèvement 2015 [m <sup>3</sup> ]	Variation
Champ captant de Gohier	505	1 204 682	1 152 783	-4,30%

#### 1.6.2) Importations

Exportateur	Importé en 2014 [m <sup>3</sup> ]	Importé en 2015 [m <sup>3</sup> ]	Variation
-	0	0	0%

#### 1.7) Bilan des ressources

	Eau brute (prélevée) [m³]			Eau tr	aitée (produit	e) [m <sup>3</sup> ]
	2014	2015	Variation	2014	2015	Variation
Ressources propres	1 204 682	1 200 323	-0,36%	1 204 682	1 152 783	-4,30%
Importations	0	0	0	0	0	0
TOTAL	1 204 682	1 200 323	-0,36%	1 204 682	1 152 783	-4,30%

#### 1.8) Conventions de vente et d'achat d'eau

Lien	Sens)	Usage)	Cocontractant	Caractéristiques	Date	Durée
contractuel					d'effet	[an]
Délibération	export	Permanent	SIAEPA de	390 m3 en 2011	-	-
			Fécamp Sud	99 498 m3 en 2012		
			Ouest	103 051 m3 en 2013		
				98 777 m3 en 2014		
				96 991 m3 en 2015		

#### 1.9) Nombre d'abonnements

Abonnements	2014	2015	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	10 049	10 062	
Communaux et administration	185	187	
Gros Consommateurs	18	18	
Eaux de Normandie	NR	NR	
Professionnels	NR	NR	
Eaux en gros	2	2	
Eaux pluviales	NR	NR	
Nombre total d'abonnement	10 254	10265	+0,10%

NR : Non Renseigné

#### 1.9.1) Répartition des abonnés par commune

	2014	2015
Fécamp	10 093	10 100
Saint Léonard	161	165
Total des abonnés	10 254	10 265

#### 1.10) Volumes vendus

Volumes vendus	2014 (m3)	2015 (m3)	Variation
Volumes facturés aux abonnés	877 242	842 815	
- dont abonnés domestiques	821 250	NR	
- dont abonnés non domestiques	55 992	NR	
Volumes exportés	98 777	96 991	
Total des volumes vendus	976 019	939 806	-3,71%

NR: Non Renseigné

La baisse du volume facturé n'est pas représentative et est due à un erreur de facturation.

La période retenue pour le calcul des volumes est :

✓l'année civile		
la période de relève du	an	

#### 1.10.1) Linéaire du réseau de desserte

	2014	2015	Variation
Linéaire du réseau hors branchements en km	97 861	98 798	+0,95%



#### 2) Tarification et recettes du service public d'eau potable

#### 2.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante a voté les tarifs concernant la part collectivité (délibération du 22 novembre 2013).

Les tarifs concernant la part de la société Eaux de Normandie sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat et révisés par 1'avenant n°6 du 03/12/2013.

Les frais d'accès au service sont de 0 €.

Autres prestations facturées aux abonnés (travaux du délégataire comme travaux de branchements...):

Prestations	Montant facturé (€HT)		
Frestations	À partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2015		
Frais de déplacement relève compteur (25m3 eau)	51,59		
Frais de fermeture et de réouverture– Fermeture pour	59,17		
non-paiement			

de deplacement releve compteur (25m3 eau)	51,59
de fermeture et de réouverture-Fermeture pour	59,17
paiement	
Les taxes et redevances sont fixées par les organ	nismes concernés.

Le service est-il assujetti à la TVA ?	☑Oui	□Non
2.2) Prix du service d'eau potable (	paragraphe à d	adapter selon le cas)
Le prix du service comprend :		
☑ Une partie fixe ou abonnement	t (facultative)	
☑ Une partie proportionnelle à la	consommation	d'eau potable (obligatoire)
Les abonnements sont payables d'avance :	semestr	iellement
	☐ annuelle	ement
Les volumes sont relevés :	☐ semestr	iellement
	annuelle	ement

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

#### 2.2.1) Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique

Cette redevance est perçue dans toutes les communes quelles que soit leur population. Elle remplace l'ancienne « contre-valeur » de la redevance de pollution domestique qui, jusqu'au 31 décembre 2008, n'était perçue que dans les communes comprenant au moins 400 habitants agglomérés permanents et saisonniers pondérés.

Par conséquent, aucune facture émise à compter du 1er janvier 2009 ne doit mentionner le terme « contre-valeur », sauf les annulations ou réductions de factures émises avant cette date. Cette redevance est reversée à l'agence de l'eau, et est unique sur l'ensemble du service.

	1er janv 2015	1er janv 2016
Redevance pour pollution domestique	318 581 €	223 &16,26 €

#### 2.2.2) Evolution du tarif de l'eau potable

Le service de l'eau potable est assuré en régie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. La collectivité perçoit ainsi la totalité des recettes.

	Désignation	1er janv 2015	1er janv 2016	Variation
Part de	Part fixe (€ HT/an) (abonnement ordinaire)	-	1	-
l'exploitant Part proportionnelle (€ HT/m³)		-	-	-
Part de la	Part fixe (€ HT/an) (abonnement ordinaire)	29,62	29,62	0 %
collectivité Part proportionnelle (€ HT/m³)		1,656	1,656	0 %
	Préservation des Ressources (€ HT/m³)	0,06	0,08	+25%
Redevances et taxes	Lutte contre la pollution (€ HT/m³)	0,41	0,415	+1,20 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	0 %

<sup>(\*)</sup> Non significatif du fait de la reprise en régie du service

#### 2.2.3) Prix €TTC du service au m3 pour 120m3 (D102.0)

Composante de la facture d'eau potable d'un ménage de référence (120m3)

	1er janv 2015	1er janv 2016	Variation
Exploitant (€)	0	0	
Collectivité (€)	228,29	228,29	
Préservation des ressources (€)	7,20	9,60	
Lutte contre la pollution (€)	49,20	49,80	
TVA (€) (5,5%)	15,66	15,82	
Total [€ TTC]	300,35	303,52	+1,06%

Prix théorique du m³ d'eau potable pour un usager consommant 120 m³ : 2,53 €/m³ TTC

#### 2.3) Recettes d'exploitation

#### 2.3.1) Recettes de la collectivité

	2014	2015	Variation
Surtaxe communale	420 890 €HT		
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable		1 161 577,81	
aux abonnés		€HT	
dont vente d'eau domestique			
dont ventes d'eau non domestique			
dont régularisation des ventes d'eau (+/-)			
Autres recettes			
Recettes de volumes exportés			
Régularisation des volumes exportés (+/-)			
Contributions d'autres services			
Contributions exceptionnelles du budget général			
TOTAL	420 890 €HT	1 161 577,81	(*)
		€HT	

<sup>(\*)</sup> Non représentatif du fait du passage en régie et d'une erreur de facturation

#### 2.3.2) Recettes de l'exploitant

	2014	2015	Variation
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable	1 597 521	0	
aux abonnés			
dont vente d'eau domestique			
dont ventes d'eau non domestique			
dont régularisation des ventes d'eau (+/-)			
Autres recettes			
Recettes de volumes exportés	54 642		
Régularisation des volumes exportés (+/-)			
TOTAL	1 652 163	0	(*)

<sup>(\*)</sup> Non représentatif du fait du passage en régie



## 3) Indicateurs de performance d'eau potable

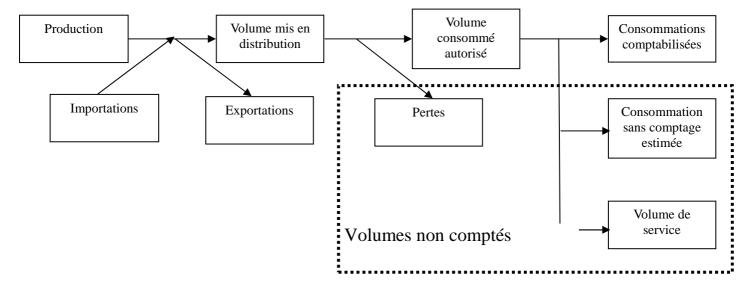
## 3.1) Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1) (indicateurs fournis par l'ARS)

		Nombre de	Nombre de	Pourcentage	Paramètres non
		prélèvements	prélèvements	de conformité	conformes
		réalisés	non conformes		
Paramètres	microbiologiques	43	0	100 %	-
(P101.1)					
Paramètres	physico-chimiques	53	0	100 %	-
(P102.1)					

# 3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des-réseaux d'eau potable (P202.2)

Type d'information	Barème de points	Valeur
Existence d'un plan de réseau	10	10
Mise à jour annuelle	5	5
Inventaire des réseaux (catégorie, matériau, DN) pour au moins 50 % du linéaire	10	10
Inventaire des réseaux (catégorie, matériau, DN) par tranche de 10 % supplémentaires – limite acceptée 95 %	5	5
Date ou période de pose pour au moins 50 % du linéaire	10	10
Date ou période de pose par tranche de 10 % supplémentaire – limite acceptée 95 %	5	5
Localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, purges, PI,)	10	10
Inventaire des pompes et équipements électromécaniques	10	10
Localisation des branchements	10	0
Inventaire des compteurs d'eau associés aux branchements	10	10
Identification des recherches de fuites	10	10
Localisation et identification des interventions (réparation, purges, renouvellement,)	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme sur 3 ans de renouvellement canalisation	10	5
Existence d'une modélisation du réseau	5	5

TOTAL 120 105	<b>FOTAL</b>	120 105	
---------------	--------------	---------	--



#### 3.3) Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Ratio entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services d'eau potable : 86,16 %.

Rendement primaire =  $(993\ 267\ /\ 1\ 152\ 783)*100 = 86,16\%$ 

#### 3.4) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire du réseau de desserte : 4,46 m³/km/jour.

IL 
$$vnc = (1\ 152\ 783 - 992\ 070)/(365*98,798) = 4,46\ m^3/km/jour$$

#### 3.5) Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)

Ration entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire du réseau de desserte : 4,42 m³/km/jour.

ILP net = 
$$(1\ 152\ 783-993\ 267)/(365*98,798) = 4,42\ m^3/km/jour$$

#### 3.6) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Quotient de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau : 1,27%.

(Le linéaire total de réseau renouvelé est de : 1 333 (2011) + 1 828 (2012) + 1 644 (2013) + 191 (2014) + 1 278 (2015)= 6 274 ml)

 $T mr = (6 274/98 798/5) \times 100 = 1.27\%$ 

Pour l'année 2015, il est de (1278/98 798) x 100 = 1,29%

## 3.7) Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) (indicateur fourni par la DDASS)

Niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée : 60%.

#### 3.8) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)

Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, divisé par le nombre total d'abonnés, multiplié par 1000 : 0 coupure / 1000 abonnés.

## 3.9) Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service et taux de respect de ce délai (P152.1)

Délai maximal d'ouverture des branchements définis par le service (préciser l'unité): 48h00. Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle : 100 %.

#### 3.10) Durée d'extinction de la dette (CCSPL P153.2)

	2014	2015
Durée d'extinction de la dette	-	-

Nous n'avons pas de dette sur le budget de l'eau potable.

## 3.11) Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (CCSPL P154.0)

	2014	2015
Taux d'impayés	0,94%	1,11%

#### 3.12) Taux de réclamations (CCSPL P155.1)

	2014	2015
Taux de réclamations global	5,1%	4,5%



#### 4) Financement des investissements

4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Objet des travaux	Montant de	Subventions accordées	Contributions des
	travaux	(il peut y avoir plusieurs financeurs	collectivités adhérentes
		pour une même opération)	
Renouvellement de 1278 ml de conduite pour l'Alimentation en Eau Potable			
Extension de 116 ml du réseau d'alimentation en Eau Potable			
Pose de 120 ml de canalisation pour l'amélioration de la desserte en Eau et la Protection Incendie			

#### 4.2) Etat de la dette (au 31 décembre)

	2014	2015
Encours de la dette au 31 décembre	0 €	0 €
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	0 €	0 €
dont en intérêts	0 €	0 €
dont en capital	0 €	0 €

## 4.3) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

	2014	2015
Montant des amortissements	0	0

NR: Non Renseigné

# 4.4) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Objet des travaux	Montant prévisionnel
Etudes BAC (délimitation des Bassins d'Alimentation de Captage)	160 000 €TTC
(2012-2015)	
Mise à jour de la Déclaration d'Utilité Publique du champ captant de	(Non chiffré pour le
Goyer	moment)
Etude de maîtrise d'œuvre pour le dévoiement de la conduite d'eau	55 800 €TTC
alimentant le quartier du Ramponneau	
Fin des contrats Eau et Assainissement	
Tarification sociale de l'eau	
Choix du mode de gestion de l'eau et de l'assainissement	

## 4.5) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux	
-	

~~~~

# 5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles

|                                    | 2014         | 2015        |
|------------------------------------|--------------|-------------|
| Nombre de demandes reçues          | 64           | 57          |
| Créances irrécouvrables            | 16 540 €     | 22 186 €    |
| Nombre d'abandon de créance        | 41           | 38          |
| Montant des abandons de créance    | 3 521,14€TTC | 1615,04€TTC |
| Versement à un fonds de solidarité | 0            | 0           |

NR: Non renseigné

5.2) Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT

| Objet des travaux | Montant prévisionnel |
|-------------------|----------------------|
|                   |                      |



## 6) Note liminaire sur le prix global de l'eau et de l'assainissement

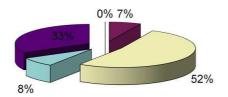
Prix global de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de  $120 \, \mathrm{m}^3$ :

|                                        | 1 <sup>er</sup> janv 2015 | 1 <sup>er</sup> janv 2016 | évolution |
|----------------------------------------|---------------------------|---------------------------|-----------|
| Part de l'exploitant                   |                           |                           |           |
| du service d'eau potable               | 0 €                       | 0 €                       |           |
| de l'assainissement collectif          | 223,94 €                  | 223,74€                   |           |
| Part de la collectivité                |                           |                           |           |
| pour le service d'eau potable          | 228,29 €                  | 228,29 €                  |           |
| pour l'assainissement collectif        | 33 €                      | 33 €                      |           |
| Agence de l'eau                        |                           |                           |           |
| Redevance de pollution domestique      | 49,20 €                   | 49,80 €                   |           |
| Redevance de modernisation des réseaux | 36 €                      | 36 €                      |           |
| de collecte                            |                           |                           |           |
| Autre tiers                            |                           |                           |           |
| pour le service d'eau potable          | 7,20 €                    | 9,60€                     |           |
| pour l'assainissement collectif        |                           |                           |           |
| TVA                                    |                           |                           |           |
| pour le service d'eau potable (5,5%)   | 15,66 €                   | 15,82€                    |           |
| pour l'assainissement collectif (10%)  | 29,29 €                   | 29,27 €                   |           |
| Total TTC                              |                           |                           |           |
| pour le service d'eau potable          | 300,35 €                  | 303,52 €                  |           |
| pour l'assainissement collectif        | 322,23 €                  | 322,01 €                  |           |
| Total TTC global                       | 622,58 €                  | 625,53 €                  | +0,47%    |

Prix du m³ d'eau potable et d'eau traitée pour un usager consommant 120 m³ : 5,21 €/m³ TTC

## VILLE DE FECAMP EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU et DE L'ASSAINISSEMENT (Base 120 m³)

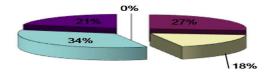
|                                       | Prix HT 2016 | Prix HT 2015 | variation % |
|---------------------------------------|--------------|--------------|-------------|
| DISTRIBUTION DE L'EAU                 |              |              |             |
|                                       |              |              |             |
| Part du délégataire                   |              |              |             |
| . Abonnement                          | ø            | ø            | ø           |
| . Consommation 120 m3                 | Ø            | Ø            | ø           |
| Part de la collectivité               |              |              |             |
| . Abonnement                          | 29,62        | 29,62        | 0,00        |
| . Consommation 120 m3                 | 198,67       | 198,67       | 0,00        |
| Organismes d'Etat                     |              |              |             |
| . Préservation des ressources en eau  | 9,60         | 7,20         | 33,33       |
| . Lutte contre la pollution           | 49,80        | 49,20        | 1,22        |
| T.V.A. à 5,5%                         | 15,82        | 15,66        | 1,05        |
| Sous total TTC eau                    |              |              |             |
|                                       | 303,52       | 300,35       | 1,05        |
| m3 TTC                                | •            | ,            | •           |
|                                       | 2,53         | 2,50         | 1,05        |
| COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES  |              |              |             |
| Part du délégataire                   |              |              |             |
| . Abonnement                          | 49,82        | 49,86        | -0,08       |
| . Consommation 120 m3                 | 173,92       | 174,08       | -0,10       |
| Part de la collectivité               |              |              |             |
| . Consommation 120 m3                 | 33,00        | 33,00        | 0,00        |
| Organismes d'Etat                     |              |              |             |
| Modernisation des réseaux de collecte | 36,00        | 36,00        | 0,00        |
| T.V.A. à 10%                          | 29,27        | 29,29        | -0,07       |
|                                       |              |              | ,           |
| Sous total TTC assainissement         | 322,01       | 322,24       | -0,07       |
| m3 TTC                                | 2,68         | 2,69         | -0,07       |
| m3 € TTC                              |              |              |             |
| EAU + ASSAINISSEMENT                  | 5,21         | 5,19         | 0,47        |



■Part Eau Délégataire
■Part Eau Collectivité
■Part ASST Délégataire
■Part ASST Collectivité
■Part Organismes d'Etat

## VILLE DE ST LEONARD EVOLUTION DU PRIX DE L'EAU et DE L'ASSAINISSEMENT (Base 120 m³)

|                                        | P rix HT 2016 | P rix HT 2015 | variation % |
|----------------------------------------|---------------|---------------|-------------|
| DISTRIBUTION DE L'EAU                  |               |               |             |
|                                        |               |               |             |
| Part du délégataire                    |               |               |             |
| . A bonnement                          | Ø             | Ø             | Ø           |
| Consommation 120 m3                    | Ø             | Ø             | Ø           |
| Part de la collectivité                |               |               |             |
| Abonnement                             | 29,62         | 29,62         | 0,00        |
| . Consommation 120 m3                  |               |               | <u> </u>    |
| Consommation 120 m3                    | 198,67        | 198,67        | 0,00        |
| Organismes d'Etat                      |               |               |             |
| . Préservation des ressources en eau   | 9,60          | 7,20          | 33,33       |
| . Lutte contre la pollution            | 49,80         | 49,20         | 1,22        |
| T.V.A. à 5,5%                          | 15,82         | 15,66         | 1,05        |
| Sous total TTC eau                     | 303,52        | 300,35        | 1,05        |
| m3 TTC                                 | 2,53          | 2,50          | 1,05        |
|                                        | 2,33          | 2,30          | 1,03        |
| COLLECTE & TRAITEMENT DES EAUX USEES   |               |               |             |
| Part du délégataire (Véolia)           |               |               |             |
| . A bo nnement                         | 20,18         | 20,18         | 0,00        |
| . Consommation 120 m3                  | 110,26        | 110,26        | 0,00        |
| Part de la collectivité                |               |               |             |
| . Consommation 120 m3                  | 254,40        | 254,40        | 0,00        |
| Organismes d'Etat                      |               |               |             |
| M odernisation des réseaux de collecte | 36,00         | 36,00         | 0,00        |
| T.V.A. à 10%                           | 42,08         | 42,08         | 0,00        |
| Sous total TTC assainissement          | 462,92        | 462,92        | 0,00        |
| m3 TTC                                 | 3,86          | 3,86          | 0,00        |
| m3 € TTC                               | 6,39          | 6,36          | 0,41        |



□ Part Eau Délégataire
■ Part Eau Collectivité
□ Part ASST Délégataire
□ Part ASST Collectivité
■ Part Organismes d'Etat